

**PT****SECTION 1: IDENTIFICATION**

<b>Identificateur du produit</b>	PT
<b>Autres moyens d'identification</b>	Coulis PT
<b>Famille du produit</b>	Produits de construction KING-Coulis
<b>Usage recommandé</b>	Injection pour enrobage et protection des câbles de post-tension injection pour la plupart des types d'ancrage tel que boulons d'ancrage, barres d'armatures soutenant le sol durant des excavations ou encore pour la stabilisation de pente, câbles soutenant des murs de fondation directement dans le rock ou dans le sol. Remplissage de pieux tubulaires.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Fabricant</b>	Matériaux King et Compagnie, 3825 Alfred-Laliberté, Boisbriand, QC, J7H 1P7, <a href="http://www.kpmindustries.com/fr">www.kpmindustries.com/fr</a>
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Matériaux King et Compagnie, (800) 430-4104, 8h30-16h30 Chemtrek, (800) 424-9300, 24 heures/7 jours par semaine
<b>Numéro de la FDS</b>	0061
<b>Date de préparation</b>	le 15 mars, 2016

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification**

Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1

**Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

60% de ce mélange est composé d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

### **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Mélange:

<b>Nom chimique</b>	<b>Numéro de CAS</b>	<b>%</b>	<b>Autres identificateurs</b>
Silice, quartz totale	14808-60-7	0.1-1%	Sans objet
Ciment Portland	65997-15-1	60-100%	Sans objet
Fumée de silice	69012-64-2	5-10%	Sans objet

#### **Notes**

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) de §1910.1200.

### **SECTION 4: PREMIERS SOINS**

#### **Mesures de premiers soins**

##### **Inhalation**

Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

##### **Contact avec la peau**

Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

##### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

##### **Ingestion**

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

#### **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

En cas d'inhalation : peut irriter le nez et la gorge. Peut causer des lésions pulmonaires. En cas de contact avec la

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

Page 02 de 07

peau : sensibilisant cutané. Peut causer une réaction cutanée allergique chez certaines personnes. Peut causer une irritation modérée à sévère. En cas de contact avec les yeux : cause une irritation modérée à sévère. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants. En cas d'ingestion : peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

**Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Instructions particulières**

Sans objet.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs**

**Agents extincteurs appropriés**

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

**Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit**

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu.

**Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers**

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé.

**Précautions relatives à l'environnement**

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Éviter de produire de la poussière.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Ne pas avaler. Ne pas inhaler ce produit. Éviter de produire de la poussière. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail.

**Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec, bien ventilé. Empêcher le produit d'entrer en contact avec l'eau et l'humidité. Empêcher l'eau de pluie et l'eau souterraine d'atteindre l'aire de stockage.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Ciment Portland	1 mg/m3 (R) A4		5 mg/m3 (R)			

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

Silice, quartz totale	0.05 mg/m3 (R) A2		0.1 mg/m3			
Fumée de silice			80 mg/m3 (R)			

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

#### Protection des voies respiratoires

Porter un respirateur à filtre de particules approuvé de NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Poudre gris.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	2.5
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
État physique	Solide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Eau, teneur en eau ou humidité.

### Matériaux incompatibles

Inconnu.

### Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Silice, quartz totale		500 mg/kg (rat)	

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une irritation modérée à sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Peut causer irritation sévère au nez et à la gorge, graves lésions pulmonaires.

#### Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

#### Ingestion

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'inhalation, selon les données chez l'humain.

### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Cause irritation de l'appareil respiratoire. On a observé des cas de lésions des voies respiratoires. La silice cristalline respirable sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles est classée par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program (NTP) comme une cancérigène pulmonaire. L'exposition prolongée à la silice cristalline respirable a été reconnue de provoquer la silicose, une maladie pulmonaire, qui peut être invalidante. Bien qu'il puisse être un facteur de susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice respirable, le risque de contracter la silicose et la gravité de la maladie est clairement lié à la quantité d'exposition de poussière et à la longueur de temps (habituellement les années) de l'exposition.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Silice, quartz totale	Groupe 1	A2	Cancérigène reconnu	

Peut causer le cancer.

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

## **Toxicité pour la reproduction**

### **Développement de la progéniture**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Fonction sexuelle et la fertilité**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Effets sur ou via l'allaitement**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **Effets d'interaction**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

Peut causer des effets nocifs persistants sur la vie aquatique.

### **Persistance et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### **Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

### **Les méthodes d'élimination**

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

**Canada**

**Classification SIMDUT 1988**



Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

Page 06 de 07

Catégorie D2A Catégorie E

D2A - Matières très toxiques; E - Matières corrosives

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### États-Unis

##### **Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

##### **Autres listes réglementaires des É-U**

Ce produit contient une substance chimique qui est reconnue par l'état de Californie comme pouvant provoquer le cancer.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Matériaux King et Compagnie

**Numéro de téléphone** 450-430-4104

**Date de préparation** le 15 mars, 2016

**Avis** Selon le meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni KPM Industries Ltée., ni aucune de ses filiales, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit pour la l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

---

Identificateur du produit : PT

FDS No.: 0061

Date de préparation le 15 mars, 2016

Page 07 de 07